

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 07 mars 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry BAILLIET, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS,

M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jacques VELGHE à M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT à M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL,

Étaient excusés : Mme Armelle MARTIN, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCoux, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES ACTIONS 2025 AU TITRE DU SCHÉMA VÉLO 2024-2026

Rapporteur : M. Pierre AUGER

En mai 2024, la Communauté d'Agglomération a validé son plan vélo pour les années 2024-2026.

Conformément à celui-ci, l'aménagement d'une liaison cyclable entre Guéret et Saint-Fiel a été réalisé en 2024.

Délibération n°63/25 du 13/03/25
7-Finances locales 7.5 Subventions

La collectivité a prévu les actions suivantes pour l'année 2025 :

- Aménagement d'une liaison cyclable Guéret - Bussière-Dunoise (sections 1,2, 3).
- Aménagement d'une liaison Guéret – Sainte-Feyre.
- Aménagement d'une liaison Centre-ville de Guéret – collège Martin Nadaud.
- Sécurisation de la liaison Guéret – Saint-Fiel.
- Installation de consignes sécurisées en gare de Guéret.
- Poursuite de l'installation de supports de stationnements simples à proximité des pôles générateurs de déplacement dans les communes.
- Réalisation de campagnes de communication.
- Vélo école pour les élèves de CM1/CM2 (SRAV).
- Séances de remise en selle (vélo école pour adultes).
- Aide à l'achat de vélos pour les habitants.
- Réalisation d'animation autour du vélo.

Ces dépenses prévisionnelles pour 2025 ont toutes été inscrites dans le budget primitif et dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'Agglomération.

Pour affiner ces dépenses, des devis ont été demandés à diverses sociétés, notamment pour la création des liaisons cyclables et l'installation des stationnements vélos. De plus, certains travaux et études préparatoires ont été commandés et réalisés.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations s'établit ainsi :

Dépenses HT en €		Recettes en €	
Liaison Guéret - Bussière (tranche 1) dont 5 000€ d'acquisition de parcelles	150 579 €	Etat : DETR + Fonds vert (60%)	206 954€
Guéret – Sainte-Feyre	117 831 €	FEDER (20%)	68 985€
Centre-ville Guéret – Martin Nadaud	39 117 €	Autofinancement (20%)	68 984€
Sécurisation de la liaison Guéret – Saint-Fiel	4 270 €		
Consignes sécurisées en gare de Guéret	9 066 €		
Supports de stationnement	3 560 €		
Réalisation de campagnes de communication	500 €		
Vélo école pour les élèves de CM1/CM2	12 000 €		
Séances de remise en selle (vélo école pour adultes)	5 000 €		
Aide à l'achat de vélos pour les habitants	2 000 €		
Animation vélo	1 000€		
TOTAL	344 923 €	TOTAL	344 923€

Accusé de réception en préfecture
023-200034828-20250312_03-2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

Crédits budgétaires à affecter à l'opération							
Budget	Année	Programme	Opération	Section	Chapitre	Compte	Montant
07	2025			Fonctionnement	11	611	24 060 € HT
07	2025	Mobilité	PISTEMOB	Investissement		2181	320 863 € HT

Sont jointes en annexe de la présente délibération :

- Les cartes des liaisons cyclables à réaliser en 2025

Vu le règlement de la DETR pour la gestion 2025 et notamment sa rubrique 14,

Vu le règlement du fonds vert axe 3 et notamment son volet 2 rubriques 6 et 7,

Vu le règlement du fonds FEDER et notamment son OS 2.8 alinéa 3,

Vu la délibération approuvant le CRTE en date du 28 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du groupe de travail vélo en date du 17 avril 2024,

Vu la demande de classement de la liaison Guéret – Bussière-Dunoise au schéma départemental des voies vertes en date du 08 janvier 2025,

Considérant l'intérêt pour le territoire de mettre en œuvre le schéma vélo, tel qu'il a été élaboré en 2024,

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer la part modale vélo sur le territoire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Vice-Président en charge de la transition énergétique à solliciter les subventions décrites dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser M. le Vice-Président à mettre en œuvre le schéma vélo et en particulier les opérations prévues pour 2025,
- d'autoriser M. le Vice-Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Eric BODEAU



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFÈVRE

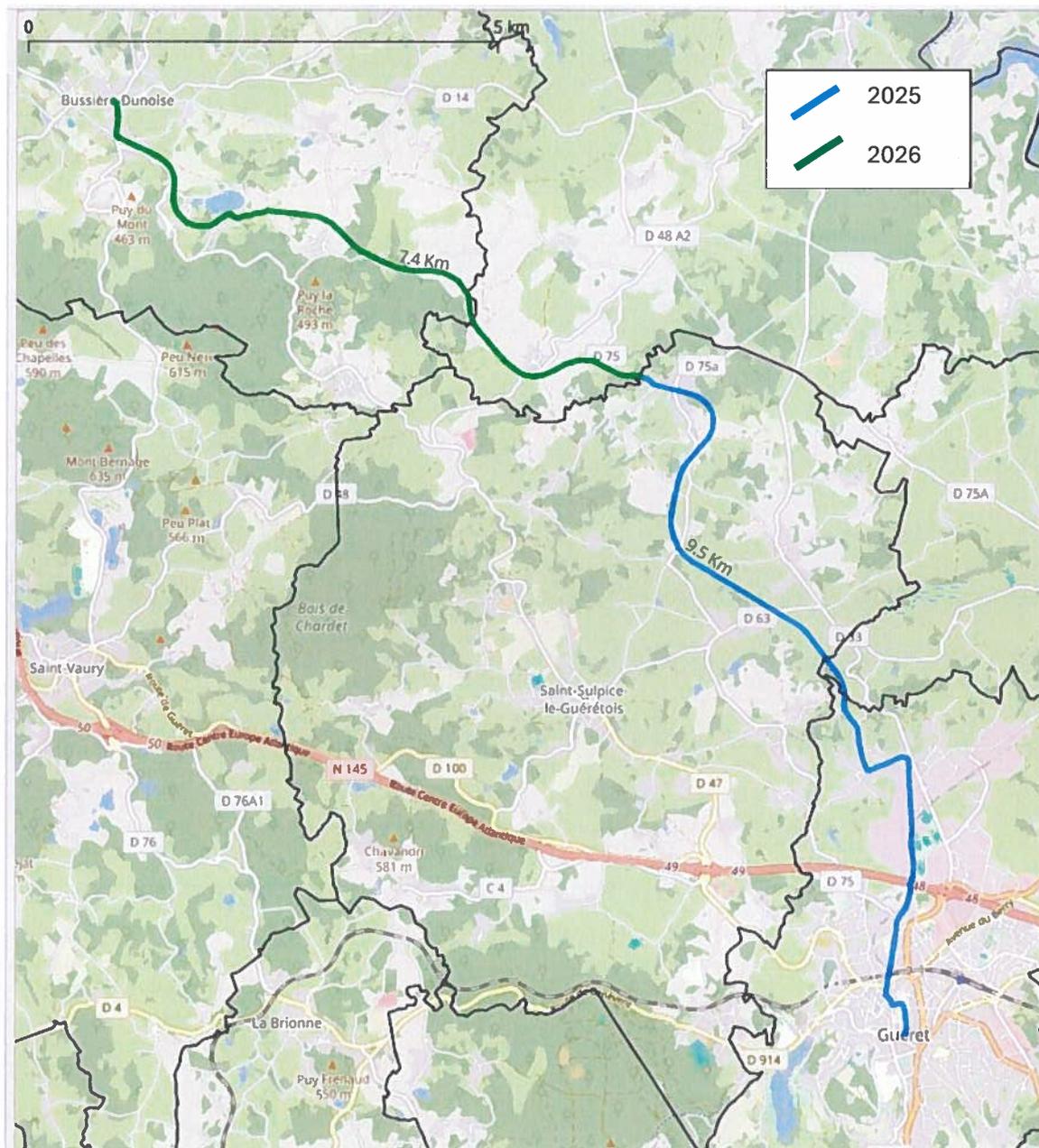
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250313-63_2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Schéma vélo 2024-2026

TRAVAUX 2025 – plan de financement prévisionnel

ANNEXES

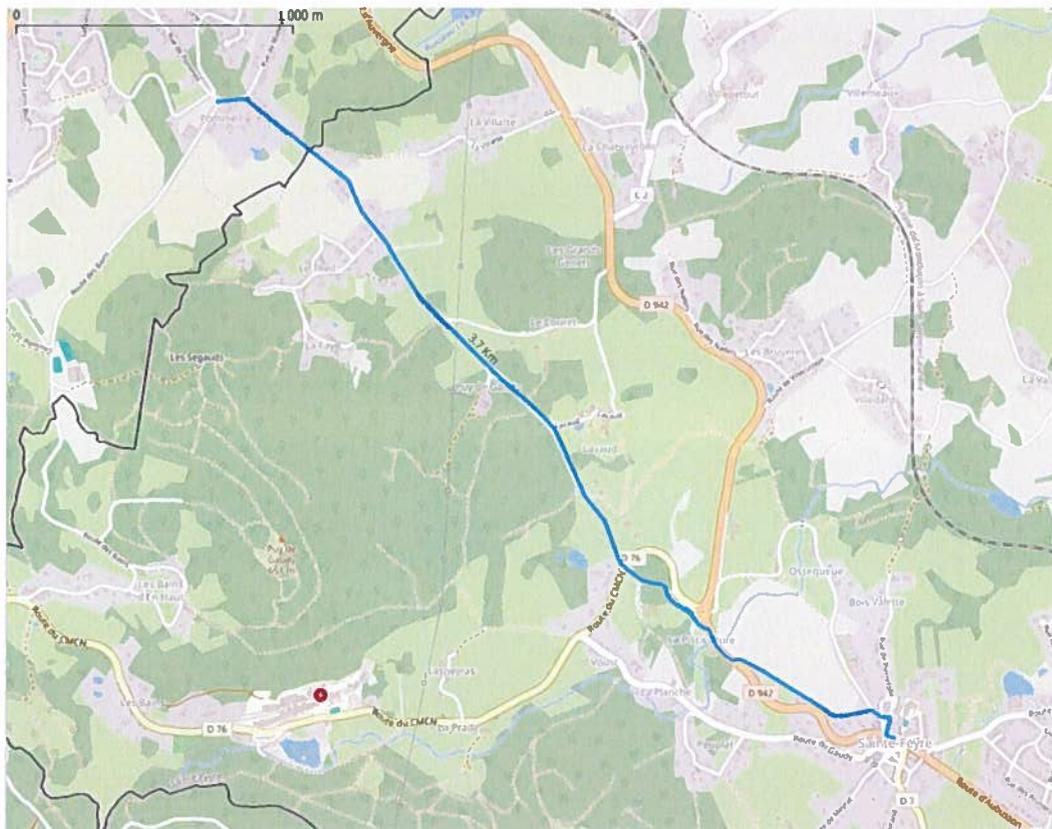
Liaison Guéret – Bussière-Dunoise



En 2025, réalisation de travaux sur 3 sections identifiées entre Guéret et le hameau de Theix sur la commune de Saint Sulpice le Guérétois. Ces travaux couvriraient 9.5 Km sur les 17 Km de liaison entre Guéret et Bussière-Dunoise. En préalable de ces travaux, 7 parcelles privées devront être acquises par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250313-63_2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

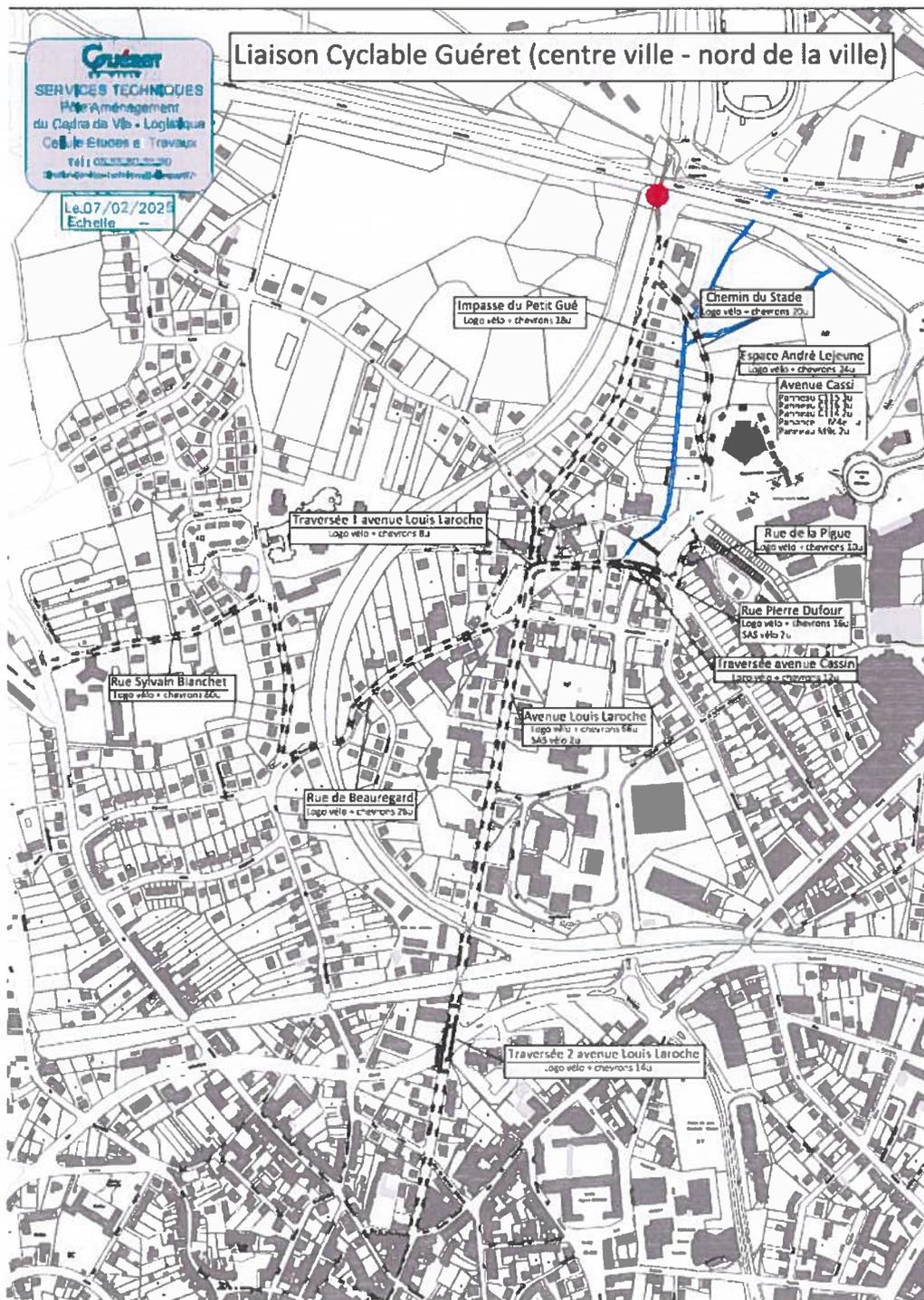
Liaison Guéret – Sainte-Feyre



Liaison de 3.7Km entre Guéret et le bourg de Sainte-Feyre. Ces travaux se décomposeraient comme suit :

- Mise en place d'écluses cyclistes sur la route communale entre Guéret et Sainte-Feyre,
- Traversée de la D942 au niveau du rond-point du Gaudy,
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la D942,
- Aménagement de l'ancienne voie romaine pour accéder au bourg.

Centre-ville de Guéret – collège Martin Nadaud



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250313-63_2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Installation d'une consigne à vélo en gare de Guéret

Pour favoriser l'intermodalité en gare de Guéret, une consigne à vélo sécurisée sera installée sur le parvis. En effet, la gare de Guéret représente un flux de 72 000 voyageurs par an en moyenne (2015-2022) et il a été observé (mais non chiffré) que plusieurs voyageurs réguliers emportent leur vélo dans le train. Il est donc prévu, dans un premier temps, d'installer une consigne de 2 places semblable à celle-ci-dessous. Ces consignes permettront aux voyageurs de laisser leur vélo stationné de manière sécurisée pendant plusieurs heures, voire pendant une journée ou une nuit entière. Les consignes pourront être verrouillées par le cadenas du cycliste.

